



GUIDE POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS ULTRAMARINS ENGAGÉS DANS UN PARCOURS DE PERFORMANCE

Version 2023



SOMMAIRE

LE CONSTAT	5
UN OBJECTIF	5
UNE MÉTHODOLOGIE AU SERVICE D'UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES SPORTIFS ULTRAMARINS	6
UN SÉQUENÇAGE EN TROIS TEMPS	6
UN ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE	7
MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT	8
LE GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS ULTRAMARINS	9
GUIDE D'ENTRETIEN	10
TÉMOIGNAGE	16
CONTACTS CELLULES D'ACCOMPAGNEMENT	17
RÉSEAU GRAND INSEP	18

Fruit des réflexions d'un groupe projet INSEP - réseau grand INSEP sur l'accompagnement des sportifs ultramarins poursuivant leur carrière en métropole, plusieurs dispositifs d'accompagnement ainsi que différents outils ont d'ores et déjà été mis en place dans les territoires d'outre-mer et dans les centres labellisés grand INSEP.

L'attention portée à la problématique des voies d'accès aux parcours sportifs de haut niveau en outre-mer et au déracinement précoce des jeunes talents s'inscrit dans la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. En ce sens, ce dispositif présente un intérêt indéniable et représente une plus-value notable quant à l'accompagnement mis en place sur la thématique.

Sur la base des retours d'expérience et au regard des évolutions du contexte, ce document présente la version actualisée du « Guide pour un meilleur accompagnement des sportifs ultramarins engagés dans un parcours de performance », réalisé en 2016 dans le cadre du RGI. Les agents des centres, dont notamment ceux nouvellement affectés dans les Maisons régionales de la performance des CREPS et OPE, sont de nouveaux relais pour les sportifs ultramarins dans les territoires.

La redynamisation du dispositif est également soutenue par l'Agence nationale du sport (ANS), qui au travers de l'accompagnement spécifique apporté à l'outre-mer et la déclinaison territoriale du programme Ambition bleue, permet le maillage du réseau et le tissage des liens indispensables entre les territoires.

Grâce à la volonté commune et aux efforts de tous, les jeunes sportifs ultramarins continueront d'alimenter dans les meilleures conditions les équipes de France et à briller lors des prochaines échéances majeures.

LE CONSTAT

Les territoires ultramarins, pourvoyeurs de talents dans nombre de disciplines sportives, participent de manière significative au rayonnement de la France lors des grandes compétitions continentales et internationales.

Or, la problématique de la continuité du parcours d'excellence entre l'échelon régional ultramarin et les filières nationales induit une phase de rupture qui engendre souvent une déperdition du potentiel et l'aggravation des facteurs conduisant à l'échec.

Les territoires d'outre-mer, dont l'insularité est l'une des caractéristiques les plus fréquentes, présentent en effet un certain nombre de singularités (culture, climat, interactions humaines, éloignement, etc.) qui les différencient des régions métropolitaines. Ces différents éléments constituent donc autant de particularismes contribuant aux difficultés pouvant être rencontrées par les sportifs.

Une difficulté d'intégration, l'éloignement, un choc culturel, le déracinement, le climat, le changement de structure scolaire et/ou sportive, ou encore l'intensification du volume et des contraintes d'entraînement sont autant d'éléments susceptibles de perturber l'évolution des athlètes dans l'accomplissement de leur cursus de formation vers l'excellence.

Au regard des expériences passées, il apparaît qu'une meilleure structuration du projet (préparation, anticipation des écueils) aurait permis d'éviter certains échecs. C'est en disposant des bonnes informations, en étant préparés aux changements et aux difficultés et en ayant identifié les points de vigilance de son projet que le sportif et sa famille pourront se préparer au mieux pour le départ.

Ce document a pour objectif de proposer un guide et des conseils pratiques en matière d'accompagnement des sportifs ultramarins vivant en outre-mer (DROM/COM) et s'installant en métropole ou à l'étranger pour mener leur projet de performance sportive au sein des structures d'entraînement.

Plusieurs temporalités doivent être envisagées, ce suivi ne pouvant se limiter à la période où le sportif est en métropole : le départ doit être anticipé, préparé, et un éventuel retour pris en compte. Ce document tient donc compte de ces éléments et est présenté en trois parties chronologiques : **avant, pendant et après.**

Les trois enjeux principaux qui déterminent la réussite du projet y sont déclinés :

- le double projet ;
- le matériel et la logistique ;
- l'environnement social et l'accompagnement vers l'autonomie.

L'objectif est de rendre les sportifs ultramarins autonomes et acteurs de leur parcours.

Cet outil est la synthèse de témoignages de sportifs et des personnes chargées de leur accompagnement. Il a été conçu comme une base de réflexion à adapter suivant les structures, le nombre d'ultramarins et les caractéristiques des sportifs accueillis (mineurs, majeurs, etc.).

Afin d'adapter et d'individualiser au mieux les solutions identifiées, ce document a été rédigé suivant le mode interrogatif.

UN OBJECTIF

Le présent dispositif a pour vocation de proposer aux acteurs identifiés des outils efficaces et actualisés, dans l'objectif de gommer les difficultés rencontrées par les sportifs ultramarins via un accompagnement personnalisé durant toute la temporalité de leur double projet.

L'INSEP et le RGI seront des relais de diffusion d'information et de mise en relation des acteurs durant les trois périodes clés identifiées. Ce soutien sera notamment essentiel afin d'assurer la continuité du suivi tout au long du parcours de l'athlète.

UNE MÉTHODOLOGIE AU SERVICE D'UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES SPORTIFS ULTRAMARINS

1. PRÉPARATION AU DÉPART

Vérifier et préparer la maturité du sportif, du projet, des familles et des structures d'accueil.

2. RÉALISATION DU PROJET EN MÉTROPOLE

Accompagner et maintenir :

- l'intégration ;
- la mise en œuvre du projet ;
- la motivation notamment dans les phases critiques ;
- le lien avec le territoire d'origine.

3. RECONVERSION

Anticiper et finaliser :

- la fin de carrière ;
- le projet de reconversion ;
- l'accompagnement socioprofessionnel ;
- la formation professionnelle.

UN SÉQUENÇAGE EN TROIS TEMPS

De manière schématique, le parcours du sportif ultramarin peut être découpé en trois phases :

L'AVANT

Préalable au départ, il s'agit de la phase de construction et de validation du projet.

LE PENDANT

À l'arrivée dans la structure d'accueil, il s'agit d'une phase d'accueil et d'intégration venant être complétée d'une phase de suivi.

L'APRÈS

Phase de retour ou de continuité, elle doit être anticipée dès les précédentes phases afin de pouvoir préparer au mieux un éventuel retour ou la poursuite du parcours dans un autre cadre.

UN ACCOMPAGNEMENT NÉCESSAIRE

POUR QUI ?

Le dispositif d'accompagnement a pour objectif de faciliter le parcours des sportifs de haut niveau répondant aux critères des projets de performance des fédérations et souhaitant intégrer une structure en métropole. Il s'adresse à l'ensemble des athlètes, rattachés ou non à une structure au sein de leur territoire d'origine.

Dans ce cadre, le terme « sportif ultramarin » désigne une personne vivant dans un territoire d'outre-mer et venant en métropole pour mener son projet de performance sportive.

Il s'agit donc d'un outil d'aide à la décision et à l'accompagnement qui ne se substitue en aucun cas aux dispositifs de détection des fédérations, mais qui a vocation à le compléter.

PAR QUI ?

Afin de privilégier la proximité dans le suivi, le sportif sera accompagné selon l'état d'avancement de son projet :

- en amont, par une cellule d'accompagnement dans son département ou territoire d'origine ;
- lors de son arrivée en métropole, par une cellule d'accueil dans l'établissement ou la structure dans laquelle il va poursuivre son parcours.

Le fonctionnement en complémentarité de ces deux entités permet la continuité de l'accompagnement avec :

- une incitation systématique au passage par la cellule d'accompagnement lorsque les sportifs veulent s'inscrire dans un établissement d'accueil en métropole ;
- la transmission des informations à l'établissement d'accueil lors de la migration vers la métropole ;
- le suivi régulier des sportifs ayant quitté leur territoire par la cellule d'accompagnement au départ.

COMPOSITION DE LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT AU DÉPART

Elle est composée et copilotée par un ou plusieurs représentants des institutions des territoires ultramarins (MRP, DRAJES, Services des Sports, etc.) qui s'entourent en cas de besoin des compétences utiles à l'aide à la décision (référént fédéral, référént rectorat, entraîneur, assistant social, psychologue, SMR, etc.).

COMPOSITION DE LA CELLULE D'ACCUEIL

Pilotée par le responsable du haut niveau de la structure d'accueil ou par un référént de la structure fédérale, la cellule prend appui sur les équipes des départements haut niveau et sur ses partenaires.

Ces deux entités sont complémentaires, avec une sollicitation plus ou moins importante de l'une ou l'autre en fonction de la temporalité du projet (aide au départ, suivi et préparation au retour éventuel). La continuité du dispositif étant l'une des clés de sa réussite, les structures d'accueil directement sollicitées par les sportifs doivent être en capacité de les orienter vers les cellules d'accompagnement afin que celles-ci puissent jouer pleinement leur rôle.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

RÔLE DES CELLULES

En dépit de leur éloignement géographique et des différentes temporalités d'intervention, les deux entités poursuivent un objectif commun et ont pour rôle :

- d'accompagner le sportif dans la définition et la réalisation de son projet, d'aider à la décision, de préparer, de conseiller, d'informer, d'alerter ;
- de mettre en exergue les points de vigilance susceptibles de mettre en péril la réussite de son projet ;
- d'identifier, coordonner et accompagner les différents acteurs impliqués dans le projet ;
- d'assurer la continuité du parcours grâce à une information partagée entre les cellules de départ et d'accueil ;
- de favoriser les échanges de bonnes pratiques et la mutualisation d'informations ;
- de développer un réseau d'interlocuteurs-référents.



LE GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS ULTRAMARINS

Ce guide a pour objectif premier de valider avec le candidat et son entourage que l'ensemble des points de vigilance ont bien été pris en considération. Il recense, dans la temporalité générale du parcours du sportif de haut niveau, un certain nombre de questions pertinentes balayant l'ensemble des facteurs. Il permet ainsi d'alerter quant aux points de vigilance observés, d'anticiper les écueils et d'orienter le sportif et son entourage vers les ressources disponibles.

LE SUIVI DU SPORTIF

Le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) dispose d'une brique spécifiquement dédiée au suivi des sportifs. Elle permet aux diverses cellules de consigner les bilans des différentes rencontres et ainsi de disposer du tableau de bord de l'évolution du parcours, depuis sa préparation jusqu'à l'accomplissement du projet.

L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS

Les différentes cellules sont organisées en réseau, dans l'objectif de faire vivre cette communauté, de partager les informations et de conserver le lien avec le territoire d'origine.

Un rôle important peut également être attribué aux différentes associations présentes sur le territoire métropolitain, notamment étudiantes, ainsi qu'à la plateforme « Outre-mer solidaire ».



GUIDE D'ENTRETIEN

AVANT

- **VÉRIFIER ET PRÉPARER**
- **BIEN CONNAÎTRE LA SITUATION ET SON ENVIRONNEMENT**
- **IDENTIFIER LES POINTS DE VIGILANCE**
- **ASSOCIER L'ENSEMBLE DES ACTEURS**

Dans cette phase préparatoire, le rôle de la cellule d'accompagnement est de s'assurer de la validité du projet, d'identifier les points de vigilance et d'activer les différents acteurs utiles à sa réussite. La cellule va émettre un avis et formuler des préconisations. Elle a un rôle d'aide à la décision qui ne se substitue pas aux dispositifs de détection des fédérations, mais qui les complète. La synthèse de ces éléments a donc vocation à faire l'objet d'un échange avec la Direction technique nationale avant que la décision définitive ne soit validée.

LE DOUBLE PROJET

Les motivations du sportif pour ce départ sont-elles adaptées et suffisantes ?

- Les motivations n'ont-elles pas été orientées par la volonté de réussite scolaire et professionnelle des parents (motivation intrinsèque) ?
- Le sportif a-t-il bien conscience de son engagement (connaissance des enjeux et des contraintes) ?
- Le projet est-il adapté à sa situation et à sa motivation ?
- Dispose-t-on des informations permettant d'apprécier les motivations (fédération, psychologue, référent scolaire) ?

Temporalité

- À quel moment se situe-t-on par rapport à l'échéance du départ ?
 - » Une année semble être le minimum pour la construction d'un tel projet.
- Le temps de préparation prévu pour la maturation du projet est-il suffisant pour un départ dans de bonnes conditions et la prévision d'une phase d'adaptation (stages préparatoires) ?
- Le sportif a-t-il la possibilité de se rendre dans l'établissement d'accueil dans l'année qui précède son éventuel départ ?
 - » Il est intéressant de s'appuyer sur le calendrier sportif et la participation à des stages pour profiter du déplacement en métropole pour visiter l'établissement d'accueil.
 - » À cet égard, le rôle du Conseiller technique sportif, s'il existe dans la discipline, est particulièrement important pour faciliter cette organisation.
 - » La cellule peut s'appuyer sur la cartographie des ultramarins en structure en métropole pour identifier d'éventuels relais locaux dans le centre souhaité.

Le niveau du sportif

- Le niveau du sportif a-t-il été validé par une instance fédérale, au regard du niveau requis par la structure d'accueil ?
- L'évaluation du sportif a-t-elle été faite en pleine conscience du niveau de la structure d'accueil identifiée ? Observons-nous un écart important ? Un niveau mal évalué peut avoir comme conséquence de décourager le sportif ou de le mettre en situation d'échec.
- Le sportif a-t-il la capacité de s'insérer dans la culture de la performance de la structure d'accueil, potentiellement en décalage avec celle qu'il connaît (rythme d'entraînement, programme de compétitions soutenu, confrontation quotidienne avec des sportifs de niveau comparable ou supérieur, etc.) ?

Faisabilité du projet

- La formation que souhaite poursuivre le sportif est-elle dispensée par les établissements scolaires conventionnés avec la structure d'accueil ?
 - » La cellule dispose de la liste des filières disponibles rattachées à la structure d'accueil.
- Le niveau scolaire du sportif est-il en adéquation avec le niveau requis ?
 - » L'établissement d'accueil dispose des informations relatives au niveau scolaire du sportif.
- Lorsque les calendriers de l'année scolaire ne sont pas identiques, quelle transition entre les deux peut être prévue dans l'intérêt du sportif ?
- Existe-t-il un référent unique et clairement identifié qui puisse suivre le double projet du sportif tout au long de sa carrière et jouer le rôle d'écouteur dans son quotidien ?
- Quelle est la nature du lien avec les fédérations ?
 - » L'interlocuteur privilégié sera le CTS local s'il existe, le Conseiller technique fédéral ou à défaut, le référent haut niveau de la fédération.

LOGISTIQUE ET MATÉRIEL

Administratif

- Les papiers du sportif sont-ils à jour ?
- Le sportif a-t-il en sa possession l'ensemble des documents requis par la structure d'accueil ?
 - » Les cellules d'accompagnement disposent de la liste des pièces nécessaires pour l'inscription dans chaque établissement.
- Un accompagnement sur les démarches administratives est-il prévu ?

Médical

- Le sportif dispose-t-il d'un carnet de santé ?
- Le sportif dispose-t-il d'une carte vitale (notamment pour les sportifs des collectivités d'outre-mer) ?
- La mise à jour des vaccins a-t-elle été faite ?
- Un médecin référent a-t-il été identifié pour servir de correspondant au médecin de la structure d'accueil ?
- Le suivi médical réalisé en amont répond-il aux exigences de la structure en métropole ?
 - » L'établissement d'accueil sollicite la cellule d'accompagnement pour inciter le sportif à effectuer préalablement une visite médicale SMR si celle-ci n'a pas été réalisée.

Financier

- Le projet est-il soutenable financièrement ?
- Quels sont les différents financeurs du projet (famille, collectivité locale, club, fédération, etc.) ?
- Le sportif a-t-il connaissance des différents dispositifs auxquels il peut prétendre ?
- Le montage financier du projet est-il équilibré et prévu dans la durée (au moins sur le premier cycle scolaire) ?
 - » Cet aspect doit être anticipé autant que possible sur l'ensemble du projet à moyen et long terme.
- Le montage financier prend-il en compte l'ensemble des postes de dépense ?
 - » Il est indispensable d'informer le sportif et sa famille du coût réel d'un départ.

Matériel

- Les vêtements prévus sont-ils adaptés aux conditions climatiques de la région de la structure d'accueil ?
- Le sportif dispose-t-il de l'équipement nécessaire pour son quotidien, notamment pour les communications ?



ENVIRONNEMENT SOCIAL ET AUTONOMIE

Sur cet item, la cellule d'accompagnement veille à ce que le sportif prenne sa décision en toute connaissance de cause, conscient des difficultés potentielles du projet. En fonction de son calibrage, il s'agit bien d'une autonomie à construire qui nécessite un discours cohérent entre les cadres sportifs et les accompagnants.

- Le sportif est-il préparé à la sélectivité d'un projet dont la réussite n'est pas acquise d'avance et à son éventuel changement de statut (champion reconnu localement / anonyme parmi un collectif de sportifs talentueux) ?
- Fait-il preuve d'une certaine capacité d'adaptation ?
- Le bilan psychologique a-t-il été effectué ?
- Permet-il de connaître le niveau d'adaptabilité du sportif à son déracinement ?
- Permet-il de s'assurer qu'il s'agit du projet du sportif et non de celui de ses parents ?
- Les parents ont-ils une vision lucide et réaliste du projet ?
- Le sportif est-il prêt à quitter son environnement ?

L'entourage du sportif

- La famille et l'entraîneur ont-ils une bonne connaissance du projet du sportif ?
- L'entourage a-t-il été sensibilisé aux problèmes liés à la différence de niveau auxquels le sportif va être confronté ?
- Des temps d'échanges entre la famille, l'entraîneur, les référents de la structure de départ et la structure d'accueil ont-ils été prévus ?
 - » visioconférences ;
 - » partage d'expérience avec ceux qui sont déjà partis ;
 - » mise en place de parrainages avec d'anciens grands champions ;
 - » organisation de journées de regroupement toutes disciplines confondues.
- Le sportif a-t-il été sensibilisé aux us et coutumes de sa future structure d'accueil ? Y a-t-il d'autres ultramarins dans la future structure d'accueil ?
- A-t-il de la famille en métropole pouvant l'accueillir le week-end et/ou lors des vacances ?
- Est-il opportun de prévoir une famille d'accueil, et doit-elle être issue d'outre-mer ?
- Est-il possible de le mettre en relation avec un sportif issu du même territoire et déjà en métropole (« grand frère ») ?
 - » Ce questionnement peut être renforcé lorsque les conditions le permettent, notamment par l'organisation de séjours d'immersion préalables à l'entrée définitive dans la structure d'accueil (notamment en période hivernale). Ceux-ci permettent de vérifier *in situ* la capacité d'adaptation du sportif potentiellement accueilli. Enfin, il est important de favoriser la venue de sa famille sur site afin de présenter la structure d'accueil.
- Le sportif a-t-il connaissance des réseaux ultramarins, qu'il s'agisse d'associations physiques ou de réseaux sociaux ?
- Le sportif est-il ou sera-t-il inscrit sur la plateforme « Outremer solidaire » ? <https://hebergement.outremersolidaires.gouv.fr>
- Le sportif a-t-il connaissance et maîtrise-t-il les outils de communication qui lui permettront de rester en contact avec ses proches ?
 - » Outils de visioconférence et réseaux sociaux.



PENDANT

- **ANTICIPER, FINALISER**
- **ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER**
- **AVOIR UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE POUR LES SPORTIFS ULTRAMARINS**
- **MAINTENIR LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE D'ORIGINE**

La structure d'accueil met en place un suivi particulier renforcé à travers différentes actions.

Au-delà de l'adaptation à une vie quotidienne en collectivité, le choc culturel et climatique est souvent important et sous-estimé par le sportif avant son arrivée. Il faut donc lui permettre une adaptation progressive à un nouveau mode de vie sans pour autant l'infantiliser ou le stigmatiser. L'objectif est de le rendre autonome et de favoriser son épanouissement.

L'établissement a un rôle clé à jouer pour encadrer et sécuriser le parcours du sportif, en prenant en compte les singularités ou spécificités culturelles, tout en évitant de le surprotéger. Le rôle de la personne référente (responsable de la vie quotidienne / responsable de l'internat, etc.) est primordial. Pivot du dispositif d'accueil, elle permet grâce à une veille attentive de gérer les baisses de moral et de permettre aux sportifs de s'adapter à leur nouvel environnement de manière autonome (sans toutefois se trouver isolés).

LE DOUBLE PROJET

- L'adaptation du sportif à son double projet se fait-elle dans de bonnes conditions ?
 - » Le jeune peut être découragé par le rythme différent qui s'impose à lui dans toutes les composantes de son projet (sportif, scolaire et vie quotidienne).
 - » Le suivi doit se faire en liaison avec la cellule d'accompagnement. Cela permet d'anticiper un éventuel retour prématuré ou un éventuel changement de famille d'accueil.
 - » Il convient également de s'appuyer sur le psychologue, qui peut déceler les signes de découragement.
- Son niveau sportif est-il toujours en progression ?
 - » Maintien ou progression dans la liste ?
 - » Avis de la fédération et de l'entraîneur du pôle.
- Son projet de formation est-il toujours en phase ?
 - » Le rôle primordial des référents est à nouveau souligné ici

Le suivi du double projet se fait en étroite liaison avec la cellule d'accompagnement, qui doit être alertée en cas de problème. Outre le PSQS, il est préconisé de réaliser *a minima* un premier bilan d'étape conjoint entre le 15 janvier et le 15 février. Sur l'ensemble de l'année, deux points intermédiaires doivent permettre les échanges nécessaires au suivi du parcours entre les deux cellules.

LOGISTIQUE ET MATÉRIEL

- Le sportif utilise-t-il les différents dispositifs de droit commun (billets d'avion, DRAJES, région, département, collectivités, etc.)
 - » A-t-il la possibilité de mobiliser des fonds de continuité territoriale pour rentrer plusieurs fois par an sur son territoire d'origine ?
 - » La cellule d'accueil sollicite autant que de besoin la cellule d'accompagnement pour connaître les dispositifs existant sur chaque territoire.
- Le sportif a-t-il besoin d'un accompagnement renforcé pour les démarches de la vie quotidienne ?
- Le sportif et son entourage ont-ils bien connaissance des réseaux locaux sur lesquels ils peuvent s'appuyer (interlocuteur local, associations, réseaux sociaux, expérience des anciens) et en utilisent-ils les ressources ?

ENVIRONNEMENT SOCIAL ET AUTONOMIE

Un entourage à renforcer dans la structure d'accueil

- La structure accueille-t-elle des sportifs aux parcours similaires pouvant accepter de jouer le rôle de parrain, de frère ou grande sœur ?
- Un interlocuteur privilégié est-il identifié dans la structure (autre que le responsable du pôle) ?
- Le psychologue ou l'assistante sociale peuvent-ils recevoir le jeune de manière plus fréquente que les autres sportifs ?
- Les conseillers de séjours ont-ils été sensibilisés à la situation particulière de ce sportif et à la vigilance qu'ils doivent avoir à leur égard ?

Par la participation à différentes activités

- Des activités pour les week-ends et les vacances scolaires sont-elles prévues, ou une famille d'accueil identifiée afin de veiller à limiter l'isolement du sportif ?
 - » Vers les mois de mars / avril, il est nécessaire de réaliser un point de situation complet dans le but de déterminer si le sportif est en capacité ou non de poursuivre son parcours en métropole. Ce bilan, partagé avec la cellule d'accompagnement de son territoire d'origine, permet d'anticiper un éventuel retour.

Par des échanges réguliers avec les proches

- L'établissement dispose-t-il de moyens de communication adaptés et s'assure-t-il que le sportif les utilise ?
- Le sportif connaît-il et utilise-t-il les différents dispositifs de communication lui permettant de rester facilement et gratuitement en contact avec ses proches ?
- Des plages horaires tenant compte du décalage horaire peuvent-elles être dégagées pour permettre ces contacts réguliers ?
- Le coordinateur du pôle a-t-il prévu de libérer le sportif pour lui permettre un ou plusieurs retours dans sa famille au cours de la saison, notamment pour les fêtes de fin d'année ? Il faut noter que le manque de luminosité entraîne souvent une grosse baisse de moral en fin d'automne ? Ces retours ont-ils été prévus dès le début de la saison sportive ?
- Les parents, l'ancien entraîneur et la structure d'accompagnement initiale sont-ils régulièrement informés quant au niveau d'adaptation du sportif ?
 - » Pour rappel, plusieurs points d'étape entre les cellules d'accompagnement et d'accueil sont recommandés. Ils permettent notamment d'informer l'ensemble des personnes impliquées dans le projet sur le territoire d'origine.

Par un accompagnement social adapté

- Des animations particulières sont-elles prévues ? Soirée d'accueil, débats organisés, sorties loisirs (visites, spectacles sportifs et culturels, ateliers de danse ou de musique, etc.) ;
- Le territoire d'origine du sportif peut-il être mis en valeur (repas thématiques, ateliers cuisine, temps de présentation des différents territoires représentés au sein de l'établissement) ?
- Est-il possible de prévoir un endroit afin qu'il puisse pratiquer son culte ?



APRÈS

- **ANTICIPER L'APRÈS**
- **FINALISER LE PROJET**

Pour les sportifs qui ne continueraient pas leur projet en métropole (arrêt de la pratique sportive, absence de progression scolaire), il convient de faciliter le retour en outre-mer. C'est le cas notamment pour les plus âgés, pour lesquels le projet de reconversion professionnelle sur le territoire d'outre-mer doit être accompagné (bilan de compétence, rôle de la structure d'accompagnement). « L'après » devant être anticipé lors des phases précédentes, les échanges d'information entre les deux cellules sont donc fondamentaux. Il convient également d'analyser la nature de l'échec (sportif, scolaire, etc.) pour en tirer des enseignements et enrichir la base de connaissances du dispositif.

LE DOUBLE PROJET

Il peut ici s'agir de la continuité du projet de formation ou d'une reconversion.

Projet de formation

- La formation suivie par le jeune est-elle dispensée sur son territoire d'origine ? Si non, est-il possible d'envisager de la poursuivre en métropole et dans quelles conditions matérielles ?

Projet de reconversion professionnelle

- Est-il possible de trouver un club employeur, notamment pour les sportifs disposant d'un diplôme d'éducateur sportif ?
- Un lien a-t-il été prévu avec Pôle emploi ou une mission locale ?
- Les collectivités territoriales (conseil régional et conseil départemental notamment) sont-elles informées de ce retour ?
- Un projet de reconversion a-t-il été formalisé avec la DTN afin de permettre son inscription sur la liste des SHN dans la catégorie *ad hoc* ?

LOGISTIQUE ET MATÉRIEL

Prise en charge du retour

- Le retour est-il financé (billet d'avion, frais de déménagement, etc.) ?
- Le sportif retourne-t-il chez sa famille ?

Entourage du sportif

- La cellule familiale est-elle assez solide pour entourer psychologiquement le sportif ?
- Au besoin, un suivi psychologique est-il prévu ?
 - » Le sportif doit en effet faire face à une double difficulté : sa non-réussite sportive s'accompagne d'un retour au « pays » en situation de relatif échec.
- L'entourage du sportif est-il informé et impliqué dans son nouveau projet de formation / insertion ?

TÉMOIGNAGE

« En 2015, lorsque j'ai décidé de quitter mon île natale qui est la Martinique pour me lancer dans le grand bain, je ne voyais pas l'envers du décor.

Avant de prendre cette décision, j'ai heureusement pu dialoguer avec la référente haut niveau du CREPS et appris de nombreuses choses sur tout ce qui m'attendait, sur les attentes qu'on allait placer en moi, les efforts que je devrais fournir, et les potentiels risques de suivre un cursus comme celui-là.

Au début, c'était assez compliqué : très honnêtement, à 15 ans et quand on se retrouve loin de chez soi, on ne peut que se rendre réellement compte de la valeur de la famille.

Durant les premières années, j'ai pris énormément sur moi en me forgeant un mental d'acier. Toutes les fois où mes proches m'ont demandé si je me sentais bien, si tout se passait bien, ma réponse était toujours la même : « oui ». Et ça, car je savais que je devais toujours faire face aux difficultés sans inquiéter le plus possible mes proches, à 8000 kilomètres de là.

Avoir cet état d'esprit dès le début m'a permis de voir les choses sous un autre angle. La période hivernale, combinée au manque de l'ambiance festive de Noël aux Antilles n'a jamais été facile à surmonter. Aujourd'hui encore, même après sept ans d'acclimatation en métropole. Cependant, c'est à ces moments que le mental joue un rôle très important, et il est bien sûr également important de s'entourer de bonnes personnes pour nous épauler au quotidien afin de surmonter ces difficultés.

Durant mon parcours, j'ai également pu voir des psychologues du sport afin de canaliser au mieux la pression, car il ne faut pas oublier que nous représentons une île toute entière, notre famille, nos amis, que tout le monde compte sur nous et que l'on n'a pas le droit de les décevoir. Grâce à tous ces éléments, j'ai pu avancer au mieux même lorsque le chemin était difficile et relever la tête quand tout semblait perdu.

Il faut s'armer de courage, s'entourer des bonnes personnes, avoir un mental d'acier, et ne jamais oublier que le travail paye toujours. »

Georges Louis Marie, volleyeur martiniquais

CONTACTS

CELLULES D'ACCOMPAGNEMENT

En complément des informations proposées dans ce livret, les référents des centres d'entraînement et de formation ultramarins sont à votre disposition pour répondre aux besoins spécifiques que vous rencontrez.

Ils pourront vous mettre en contact avec des spécialistes en charge des différents champs d'accompagnement à la performance : la dimension physique, la dimension mentale, l'innovation-recherche, le médical-paramédical, le suivi socio-professionnel et l'accompagnement à la scolarité.

CARTO 360



L'outil Carto 360 permet une visualisation interactive et géolocalisée des informations des intervenants professionnels du sport de haut niveau sur les différents champs d'optimisation de la performance.

Cet outil vous permettra de trouver facilement le contact des référents des cellules d'accompagnement des ultramarins sur tout le territoire. Carto 360 présente les profils et les informations, inhérentes au sport de haut niveau, des intervenants professionnels : zone géographique, fonction métier, fédération(s) et discipline(s) associée(s), type de sportifs ciblés, champ d'intervention de haut niveau et champs d'expertises spécifiques.

A travers cette cartographie, la volonté est de pouvoir répondre au mieux aux besoins spécifiques des sportifs de haut niveau et de leur encadrement. En ligne de mire, un accompagnement sur mesure dans leurs projets de performance.

RGI 360



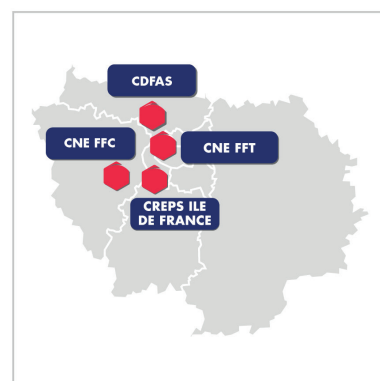
L'INSEP et le RGI ont déployé une plateforme interactive intitulée RGI 360. Cette plateforme se veut être un catalogue recensant toutes les installations sportives, infrastructures et services à la performance des centres du réseau.

Plusieurs enjeux sont inhérents à cette plateforme : pouvoir identifier les équipements et services disponibles, les rendre lisibles, accessibles, et ainsi valoriser l'offre de service du réseau grand INSEP. L'objectif est de pouvoir favoriser l'accueil des sportifs de haut niveau de toutes les délégations françaises et de répondre aux différents besoins spécifiques pour les accompagner.

Cet outil permet donc d'obtenir une photographie précise et actualisée de la complétude et de la complémentarité de l'offre du réseau grand INSEP, au service des sportifs de haut niveau et de leur encadrement.

RÉSEAU GRAND INSEP

Le RGI est une organisation en réseau des centres d'entraînement et de formation de haut niveau maillant le territoire français. Les actions du RGI répondent aux exigences du haut niveau et de la haute performance, en accompagnant les sportifs de haut niveau et leurs encadrements.



Remerciements :

Comme indiqué en préambule, le document initial et le dispositif qu'il décrit sont les fruits des réflexions d'un groupe projet impulsé dès 2016 par l'INSEP et plusieurs centres du réseau grand INSEP : le CREPS de La Réunion, le CREPS de Montpellier, le CREPS Antilles-Guyane et le CREPS de Wattignies.

Sous l'impulsion du CREPS de La Réunion et du CREPS de Montpellier, cette nouvelle version du livrable est le produit d'un groupe de travail s'étant réuni en fin d'année 2022. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration des services offerts par le réseau et répond aux attentes légitimes des fédérations et des athlètes, particulièrement dans l'ambition des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Des expériences respectives, des échanges passionnés et des rencontres notamment avec les associations d'ultramarins est donc issue la nouvelle version du « Guide pour un meilleur accompagnement des sportifs ultramarins engagés dans un parcours de performance ».

Les différents acteurs engagés dans cette dynamique peuvent se féliciter de ce travail collaboratif : l'INSEP, ayant œuvré en tant que coordinateur et l'ANS, dont le soutien à la réactivation de ce dispositif s'insère dans un contexte institutionnel nouveau, mais au caractère indispensable pour la réussite des jeunes ultramarins engagés dans les parcours de performance.

Contribution et rédaction :

- Jean-Louis CANN, MRP de La Réunion - CREPS de La Réunion
- Jean-Christophe AUBIN, CREPS de Montpellier
- Katy DORÉ, MRP de la Martinique - Centre international de séjour
- Sophie DARRIGADE, MRP de Guadeloupe - CREPS Antilles-Guyane - Pointe-à-Pitre
- Emilie PECQUEUR, MRP Hauts-de-France - CREPS de Wattignies - Hauts-de-France
- Roland MONJO, Direction Culture, Jeunesse et Sports - Guyane
- Laurent FRECON, Fédération française de handball
- Howard VAZQUEZ, INSEP
- Andrea SENSI, INSEP
- Gabriele CAZZATO, INSEP

